

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 19 juillet 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 06
Votants : 10

Date de la convocation :
12 juillet 2022

Date d'affichage :
12 juillet 2022

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR.

Excusés avec pouvoir : M. Julien JOURDAINE pouvoir à Mme Mireille CHARBY, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Mireille CHARBY, Christelle JOIE pouvoir à Cathy BATISTE, Jean-Michel CAREL pouvoir à Mme Caroline ARTHU ;

Excusés sans pouvoir : Mme Katia DUSSAPIN, M. Stéphane PETIT, M. William TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Mme Mireille CHARBY

DELIBERATION N° 2022-44

OBJET : Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame la trésorière par courrier explicatif du 25 mai 2022, le conseil municipal de la commune de Vallenay, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de ses membres présents de statuer sur l'admission en non-valeur des titres suivants :

Année	Titre	Montant
2017	98	48.45 €
2018	74	184.80 €
	211	46.20 €
	249	92.40 €
2019	2	52.80 €
	18	39.60 €
	39	75.90 €
	50	56.10 €
	100	26.40 €
	120	52.80 €
	170	56.10 €
TOTAL		731.55 €

correspond à des impayés de restaurant scolaire des années 2017, 2018 et 2019 et que le crédit est inscrit en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 19 juillet 2022

Le secrétaire de séance
Mireille CHARBY

Le Maire,
Marina DUPUY

